
IMMIGRATION

Canada

Permis d'études

Directives du bureau des visas de Manille



Table des matières

Liste de contrôle – Permis d'études

Ce guide est produit gratuitement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ne doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Demande de permis d'études – Liste de contrôle

- Remplissez cette liste et placez-la sur le dessus de votre demande.
- Tout document qui n'est ni en français ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.
- Si vous ne soumettez pas tous les documents requis, votre demande pourrait être refusée ou le traitement de cette dernière retardé.
- Toute fausse déclaration ou la présentation de documents frauduleux entraîneront un rejet immédiat et une éventuelle action en justice.
- Tous les préparatifs que vous pourriez engager, comme le paiement de frais d'administration ou de scolarité, seraient effectués à vos propres risques.

Veillez indiquer si vous postulez dans le:

- Volet régulier
- Volet direct pour les études (VDE)

Requis pour tous les demandeurs (Volet régulier et le VDE):	
<p>Formulaire Informations sur la famille (IMM 5707) dûment rempli, daté et signé. Si cela ne s'applique pas, inscrivez N-A.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Passeport original ainsi qu'une copie de la page des renseignements personnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le passeport doit contenir un minimum de deux pages de visa vierges et être valide pendant encore au moins six mois. Votre passeport devrait être valide pour la durée de votre programme d'études, car la période de validité du permis d'études ne peut excéder celle du passeport. • Si vous êtes détenteur d'un passeport émis par un pays exempté de visa, vous n'avez pas besoin de visa de résident temporaire (VRT), veuillez fournir uniquement une photocopie de votre page des données biographiques. Votre passeport original n'est pas requis. • Si vous ne résidez pas dans votre pays de citoyenneté, veuillez fournir la preuve de votre statut dans votre pays de résidence <p>Enfants mineurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de naissance. • Déclaration notariée du gardien – <i>Gardien pour enfants mineurs étudiant au Canada (IMM 5646)</i>, s'il y a lieu. • Si l'enfant est accompagné d'un seul parent durant les études, il faut fournir une lettre de consentement notariée du parent qui ne l'accompagne pas. 	<input type="checkbox"/>
<p>Lettre d'acceptation de l'établissement d'enseignement désigné où vous ferez vos études, indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une admission inconditionnelle; • le titre du programme; • la durée des études; • le niveau d'études; • la date de début des cours (les multiples dates de début, s'il y a lieu); et • la date d'admission la plus tardive accordée. 	<input type="checkbox"/>

Requis pour tous les demandeurs (Volet régulier et le VDE):	
Si votre lettre d'acceptation est conditionnelle, vous devez démontrer que vous pouvez remplir les conditions.	<input type="checkbox"/>
Liste officielle des dépenses comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • les frais de scolarité, • les frais prévus d'hébergement et de subsistance, et • les dépenses diverses (assurance médicale, livres, affiliations). 	<input type="checkbox"/>
Un plan d'études personnalisé : une description du programme d'études proposé, en rapport avec vos études et vos compétences techniques ou professionnelles antérieures.	<input type="checkbox"/>
Attestation d'études : Vous devez fournir la preuve de toutes vos études actuelles et antérieures, y compris mais non seulement <ul style="list-style-type: none"> • copies de tous vos diplômes et certificats, • preuve d'étude en cours (s'il y a lieu) • vos relevés de notes postsecondaires et • tout autre relevé de notes d'études (à jour) 	<input type="checkbox"/>

Requis pour tous les demandeurs (Volet régulier et le VDE):

Certificats de police :

- Requis pour tous les demandeurs de 18 ans ou plus.
- Requis pour tous les pays où vous avez résidé pendant au moins six (6) mois consécutifs au cours des 10 dernières années depuis l'âge de 18 ans.

REMARQUE IMPORTANTE: Si vous présentez votre demande en ligne, numérisez et téléchargez votre certificat de police

Philippines: Certificat du NBI (original) délivré au cours des 3 derniers mois et portant un timbre sec et l'empreinte digitale de votre pouce (les copies personnelles ne sont pas acceptées).

Si l'une ou l'autre des remarques suivantes apparaît sur votre certificat du NBI – **NO CRIMINAL RECORD, NO PENDING CASE** ou **RECORD AS STATED** – veuillez fournir les documents suivants :

- Une explication écrite du NBI concernant cette remarque;
- Tous les documents de la cour relatifs aux accusations criminelles. Veuillez soumettre le texte complet de la décision ou de l'aboutissement de la cause. (**Note:** Des affidavits des greffiers du tribunal ne sont pas acceptables); et
- Votre propre explication de l'incident ayant conduit aux accusations.

République de Corée: Dossier criminel et d'enquête requis. Il faut fournir l'original et la traduction notariée, s'il y a lieu.

Détails de chaque condamnation ou dossier qui apparaît au certificat de police et les dossiers judiciaires :

- Votre déclaration écrite décrivant les événements pour chacune des fiches dans votre dossier de police.
- Une copie du rapport du Procureur pour chaque chef d'accusation figurant sur votre dossier de police. Ce rapport devrait comprendre les lois pertinentes en vertu de laquelle une infraction a été constatée, les faits de l'affaire pénale et le jugement de l'affaire.

Note: Veuillez soumettre les documents dans la langue originale et la traduction notariée en anglais ou en français.

Questionnaire de base : Si vous avez répondu « oui » à n'importe laquelle des questions sur vos antécédents sur le formulaire de demande, vous devez remplir et signer le formulaire de **l'annexe 1** (Demande de visa résident temporaire – IMM 5257B) et le joindre à votre demande.



Demandeurs utilisant le Volet régulier:

Preuves de situation financière

Veillez consulter le [site web d'IRCC](#) pour connaître les exigences financières actuelles.

Inclure :

- Vos documents financiers, ainsi que ceux de votre conjoint ou de vos parents : informations bancaires pour les 6 derniers mois (relevés ou livrets bancaires) ou des preuves de dépôts directs.

ET

- Vos relevés d'impôts sur le revenu, ainsi que ceux de votre conjoint ou de vos parents (avis de cotisation pour résidents du Canada). Lettres de confirmation d'emplois, indiquant le salaire, ou preuves de revenus en tant que travailleur autonome ou de revenus d'entreprise.

S'il y a lieu, fournir aussi :

- Si vous recevez de l'assistance financière d'un tiers: Fournissez une lettre expliquant pourquoi cette personne financera vos études. Veuillez inclure les preuves de parenté, s'il y a lieu.

Fournir aussi :

- Les documents financiers de votre supporteur, tel que ses informations bancaires pour les 6 derniers mois (relevés ou livrets bancaires) ou des preuves de dépôts directs.
ET
- Ses relevés d'impôts sur le revenu (avis de cotisation pour résidents du Canada) avec ses lettres de confirmation d'emploi indiquant le salaire, ou preuves de revenus en tant que travailleur autonome ou de revenus d'entreprise.
- Si vous recevez une bourse ou du financement d'une école au Canada, d'un gouvernement ou d'une autre organisation; fournissez une lettre originale avec en-tête, contenant les détails du montant, la durée et les conditions d'octroi.
- Si vous avez déjà payé des frais de scolarité; fournissez vos preuves.

Les preuves fournies doivent, au minimum, démontrer que vous avez les fonds suffisants pour acquitter vos frais de scolarité, vos frais de transport et vos dépenses quotidiennes pour votre première année scolaire (ainsi que ceux des membres de votre famille qui vous accompagnent, s'il y a lieu).

Demandeurs utilisant le Volet direct pour les études (VDE)

Le Volet direct pour études (VDE) offre un traitement simplifié pour les demandeurs possédant le niveau d'habiletés requis en français ou en anglais et qui étudieront dans un collège ou une université canadienne admissible. En remplacement de la documentation financière normalement exigée avec un permis d'études, les étudiants doivent obtenir un Certificat de placement garanti (CPG) auprès d'une institution financière canadienne participante. Les demandeurs doivent subir leur examen médical et payer leur frais de scolarité pour leur première année, avant de soumettre leur demande. Ce traitement simplifié nous permet d'offrir aux demandeurs un délai de traitement de 30 jours au lieu d'un délai de 60 jours.

Comment puis-je y participer?

Pour être admissible vous devez :

- Étudier dans un établissement d'enseignement désigné

- Démontrer les habiletés linguistiques requises :
 - TEF (fait au cours des deux dernières années) avec un niveau équivalent au NCLC 7 ou plus pour chacune des habiletés (au moins 310 pour l'expression orale, 249 pour la compréhension de l'oral, 207 pour la compréhension de l'écrit, 310 pour l'expression écrite)
OU
 - Un résultat valide au test IELTS (fait au cours des deux dernières années) montrant un niveau de 6.0 ou plus dans toutes les disciplines)
OU
 - Un diplôme d'études secondaires d'une école secondaire offrant le curriculum canadien

- Soumettre un certificat de placement garanti (CPG) provenant d'une institution financière canadienne participante, vous trouverez plus d'information en ligne :
 - Scotiabank : <https://startright.scotiabank.com/fr/students.html>
 - CIBC: <https://www.cibc.com/fr/special-offers/international-student-gic.html>
- Payez vos frais de scolarité pour votre première année avant de soumettre votre demande;
- Subir votre examen médical **avant** de soumettre votre demande **et**
- Appliquer par l'intermédiaire d'un centre de réception des demandes de visa (CRDV).

NOTE: Les demandeurs admis à des cours préparatoires (FLS, français intensif,...) ne sont pas éligible.

Support financier

- Veuillez consulter le [site web d'IRCC](#) pour connaître les exigences financières actuelles. Cette exigence est remplie grâce à l'achat d'un Certificat de placement garanti (CPG) dans une institution financière canadienne participante. Présentement, la [Banque Scotia](#) et la [CIBC](#) participent au programme.
- En plus du CPG, vous devez fournir la preuve que vous avez payé les frais de scolarité pour votre première année d'études.

Est-il certain que j'obtiendrai un permis d'études si je soumetts une demande dans le cadre du Volet direct pour les études?

Non. Le Volet direct pour les études offre un processus de demande simplifié, mais vous devez tout de même satisfaire aux exigences pour obtenir un permis d'études. Les documents financiers ne sont qu'un facteur pris en compte dans la décision d'un agent des visas. Le certificat de placement garanti (CPG) réduit le nombre de documents financiers que votre famille et vous-même devez fournir pour appuyer votre demande de permis d'études, mais cela ne garantit pas l'approbation de votre demande de permis d'études.

Qu'arrive-t-il si ma demande de permis d'études est refusée?

Vous pouvez demander un remboursement complet de votre CPG à la banque l'ayant émis.

Que faire si j'obtiens un certificat de placement garanti (CPG), mais que je ne satisfais pas aux autres exigences du programme?

Si vous ne respectez pas les autres exigences relatives au Volet direct pour les études, vous pouvez soumettre une demande de permis d'études standard.

En plus des documents requis pour tous les candidats (Volet régulier et VDE), vous devez soumettre les documents requis suivants:

Liste de contrôle pour le Volet direct pour les études (VDE):	
Preuves de vos habiletés linguistiques : <ul style="list-style-type: none">• TEF (fait au cours des deux dernières années) avec un niveau équivalent au NCLC 7 ou plus pour chacune des habiletés (au moins 310 pour l'expression orale, 249 pour la compréhension de l'oral, 207 pour la compréhension de l'écrit, 310 pour l'expression écrite), OU• Un résultat valide au test IELTS (fait au cours des deux dernières années) montrant un niveau de 6.0 ou plus dans toutes les disciplines) OU• Un diplôme d'études secondaires d'une école secondaire offrant le curriculum canadien	<input type="checkbox"/>
Certificat de placement garanti (CPG) provenant d'une institution financière canadienne participante. Pour plus d'information visitez : a) Scotiabank b) CIBC	<input type="checkbox"/>
Reçu pour la première année de vos frais de scolarité	<input type="checkbox"/>
Feuille d'information eMédical avec le numéro IMU (remise par le médecin désigné, après un examen médical complété avant une demande)	<input type="checkbox"/>
Documents nécessaires pour tous les demandeurs (voir la première partie de la liste de contrôle)	<input type="checkbox"/>